

SEANCE DU 19 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le **lundi 19 mai à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire

Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, OLIVRY Anne, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, GAUTIER Loïc, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, LOISEL Soraya, URIEN Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusé : MARION Bernard,

Etait absent : /

Date de convocation : 12 mai 2014

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2014-05-01 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire fait part que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune soit instituée une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de l'adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi convient-il à la suite des récentes élections municipales, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs pour Vergéal. Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants seront désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques sur une liste dressée par le conseil municipal.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil

- PROPOSE la liste de commissaires titulaires et suppléants suivante :

Titulaires :

- | | | |
|-----------------------|--------------------------|-----------|
| - Georgeault Myriam | Les Bourgeons | Vergéal |
| - Toubon Jean-Yves | La Rivière | Vergéal |
| - Louis Isabelle | Houzillé | Vergéal |
| - Mordrelle Catherine | La Morinais | Vergéal |
| - Hervagault Gérard | La Gémerie | Vergéal |
| - Batais Yannick | 30 allée des Primevères | Vergéal |
| - Thébert Frédéric | 3 rue des Erables | Vergéal |
| - Boishus Rémi | Pas de Bœuf | Vergéal |
| - Templon Rémi | La Fonderie | Vergéal |
| - Lepage Chantal | L'Asprie | Vergéal |
| - Mondor Benjamin | 4 imp de la Pierre Bleue | Vergéal |
| - Lodié Sébastien | La Houssaie | Etreilles |

Suppléants :

- | | | |
|--------------------------|-------------------------|----------|
| - Hillion Mickaël | 6 allée des Primevères | Vergéal |
| - Hardy Patrick | 6 rés les Tilleuls | Vergéal |
| - Letondeur Jean-Charles | 2 rue Verial | Vergéal |
| - Neau Christophe | 5 place des Marronniers | Vergéal |
| - Marion Philippe | 12 ter rue des Manoirs | Vergéal |
| - Jeuland Magali | La Gimbertière | Vergéal |
| - Cellier Lydie | 17 Mondron | Vergéal |
| - Tual Elise | 41 Mondron | Vergéal |
| - Viel Eric | Mondron | Vergéal |
| - Besnard Pascal | Le Breil | Vergéal |
| - Seguin Wilfrid | 4 rue des Erables | Vergéal |
| - Maigret Claude | 17 rue de l'Etang | Domalain |

CHARGE le Maire d'adresser cette liste à la DRFP.

2014-05-02 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire fait part que le code général des impôts prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité unique. Cette commission se substitue à la CCID de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Pour ce faire, Vitré Communauté doit transmettre à la Direction Régionale des Finances Publiques une liste de 40 contribuables (20 titulaires et 20 suppléants), et à partir de cette liste, 10 commissaires titulaires et 10 suppléants seront désignés par la DRFP. Les communes membres de Vitré Communauté doivent désigner un membre.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le conseil

- PROPOSE Gérard Hervagault, né le 18.10.1949 à Etrelles, domicilié à Vergéal au lieu-dit « La Gémerie », chef d'entreprise à la retraite, ancien élu municipal, membre de la CCID au précédent mandat.

2014-05-03 : COMMISSIONS DE VITRE COMMUNAUTE

Le Maire fait part que Vitré Communauté propose de constituer différentes commissions de travail et d'ouvrir ces commissions aux conseillers municipaux des communes du territoire tout en limitant le nombre de membres à 25 au maximum, sauf pour la commission Développement économique qui comprendra 1 représentant par commune, soit 46 membres. Le Maire invite à sélectionner les commissions qui présentent le plus d'intérêt pour la commune de Vergéal ou pour les membres de notre conseil et donne lecture de la liste des commissions :

- Commission Développement Economique
- Commission Finances Fiscalité
- Commission Usages numériques et Informatique
- Commission Logement
- Commission Transport
- Commission Identité, Communication et Evénementiel
- Commission Jeunesse
- Commission Développement durable Energie
- Commission Culture
- Commission Santé
- Commission Sports
- Commission Urbanisme
- Groupe de travail SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, PROPOSE et DESIGNE

- Denis Chevrollier, représentant de la commission Développement Economique
- Brigitte Orhant, représentante de la commission Identité, Communication et Evénementiel
- Myriam Georgeault, représentante de la commission Santé
- Mickaël Seniow, représentant de la commission Sports
- Anne Olivry, représentante de la commission Jeunesse
- Rémi Fesselier, représentant de la commission Développement Durable - Plan Climat Energie
- Samuel Urien, représentant de la commission usages numériques et informatique et de la commission finances fiscalité.

2014-05-04 : DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire fait savoir qu'il peut recevoir délégation du conseil municipal pour traiter certains dossiers et prendre des décisions pour la durée de son mandat. Il donne lecture de cette liste de délégations mentionnées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les décisions prises en vertu de cet article du code sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal CHARGE le Maire :

3° De procéder à la réalisation des **emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget**, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant **la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés** et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont **inscrits au budget** ;

6° De passer les **contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les **régies comptables** nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des **concessions dans les cimetières** ;

9° D'accepter **les dons et legs** qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

15° D'exercer, au nom de la commune, **les droits de préemption** définis par le code de l'urbanisme **dans la limite des crédits inscrits au budget** pour les opérations d'urbanisme engagées par délibération du conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les **actions en justice** ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale ;

17° De régler les **conséquences dommageables des accidents** dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 € par sinistre ;

2014-05-05 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle non bâtie cadastrée B n° 1339 d'une superficie globale de 589 m², située 4 rue des Rochers, appartenant à Mr André Havard et Mme Drouille Françoise son épouse ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal

- RENONCE au droit de préemption urbain sur cette parcelle.

2014-05-06 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL A L'ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Le Maire fait savoir que suite aux élections municipales de mars, il convient de désigner un nouveau représentant communal qui siégera aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget des classes de l'école privée de Vergéal sous contrat d'association, et précise que le contrat en cours sera modifié sur la base de cette décision et transmis pour signature à l'établissement scolaire. Le Maire rappelle que la commune assume la charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint Aignan pour les élèves domiciliés sur la commune de Vergéal et pour les élèves des communes extérieures scolarisés dans cette école privée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal

- DESIGNER Myriam Georgeault, adjointe déléguée aux affaires scolaires, pour siéger aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat.

2014-05-07 : INDEMNITES DE FONCTION ELUS

Le Maire rappelle que par délibération en date du 8 avril 2014, le conseil a fixé le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints et précisait que les indemnités seraient liquidées à compter de la date indiquée dans l'arrêté de délégation. Il convient de rectifier la date d'effet du versement des indemnités et propose qu'elles soient versées à compter du 29 mars 2014, date de l'élection du maire et des adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- PRECISE que les indemnités seront versées à compter du 29 mars 2014.

2014-05-08 : MAISON LOCATIVE 2 BIS RUE DU STADE

Le Maire donne lecture du courrier de Mme Laëtitia Buteault, locataire de la maison 2 bis rue du Stade, faisant part de son intention de quitter l'habitation au 1^{er} juillet 2014, respectant le préavis de 3 mois. Il convient donc de relouer la maison. Deux candidats ont déposé leur dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- RETIENT la candidature de Mr Jérôme Monnier et Mlle Kristell Roullier pour occuper le logement du 2 rue du Stade à compter du 15 juin 2014 ;
- ACCEPTE la résiliation du contrat de location avec Mme Buteault en accord avec elle au 14 juin 2014 ;
- ACCEPTE de ce fait la réduction du délai de préavis ;
- AUTORISE le Maire à signer un contrat de location pour la mise en place des nouveaux locataires ;
- FIXE le montant du loyer mensuel à 375 €.

2014-05-09 : REDRESSEMENT D'UNE LIMITE SEPARATIVE

Le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement privé « La Clairière », le géomètre, Nathalie Décamps de la Guerche de Bretagne a été chargée de procéder au bornage et à la reconnaissance des limites du terrain concerné par l'opération afin de fixer les limites séparatives communes entre les parcelles du lotisseur et celles appartenant à la commune de Vergéal. Constatant que 8 bornes sont nécessaires pour borner une limite de 70 ml, d'un commun accord entre la commune et Mr Gautier, lotisseur, proposition est faite que la limite séparative soit redressée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Mr Gautier ayant quitté la salle et n'ayant participé ni au débat, ni au vote, le conseil municipal :

- DECIDE la mise en place de nouveaux points de limite en vue du redressement de la limite séparative entre les parcelles B 874 (Gautier) et B 364, 876, 1183, 1244 (Commune) ;
- ACCEPTE de prendre en charge pour moitié les frais ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Comptes rendus sont donnés des différentes réunions des commissions de travail réunies depuis la dernière réunion de conseil
 - Commission des Bâtiments Communaux
 - Commission des Affaires Scolaires et groupe de travail TAP
 - Commission Jeunesse
 - Commission Environnement
- Le Maire fait état d'une demande d'autorisation de stationnement d'un commerce ambulant de type camion pizza. Le conseil ne souhaite pas donner une suite favorable ; le service de pizzas existant déjà sur la commune par le biais du commerce local.
- Le Maire fait état de l'acquisition d'une tondeuse éjection arrière au prix de 2 250 € HT et de la reprise par les Etablissements Delagrée de l'ancienne au prix de 420 € TTC.
- Le Maire propose de demander un devis pour l'achat d'un compresseur.
- Le Maire fait état de la convention signée avec le Trésor Public sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc A l'exception de la décision n°2014-05-09	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard excusé	LOISEL Soraya	URIEN Samuel